

Actualités > Actu > France > Justice

Publié le 22/06/2017 à 07:47, Mis à jour le 22/06/2017 à 08:59

L'heure du verdict pour la filière jihadiste de Cannes-Torcy

Justice



Une épicerie casher de Sarcelles visée par une attaque à la grenade, le 19 septembre 2012 Joël SAGET / AFP/Archives

Après deux mois de procès devant la cour d'assises spéciale de Paris, vingt membres présumés de la filière jihadiste de Cannes-Torcy, considérée comme une des plus dangereuses de France, seront fixés jeudi sur leur sort.

L'accusation les croit "prêts à recommencer" et a demandé des "peines exemplaires", allant jusqu'à la perpétuité pour l'auteur présumé d'un attentat à la grenade dans une épicerie casher de Sarcelles (Val-d'Oise) en 2012, qui n'a miraculeusement pas fait de mort. De lourdes peines, de 14 à 20 ans de prison, ont été requises pour des séjours en Syrie ou des projets d'attaque.

La défense a exhorté la cour à ne pas juger "dans la peur" -alors que trois attentats ont été commis en France depuis le début du procès le 20 avril-, à s'arrimer au code pénal pour rendre "la justice" et ne pas partir "en croisade".

La parole est donnée jeudi matin une dernière fois aux accusés, avant que la cour ne se retire pour délibérer: âgés de 23 à 33 ans, ils sont dix dans le box, sept comparaissent libres et trois sont en fuite.

Trois ans avant les attentats parisiens de 2015, cette cellule était considérée comme une des plus dangereuses de France. A l'audience, elle a été décrite par les enquêteurs comme "le chaînon manquant" entre le jihadiste toulousain Mohamed Merah et le réseau qui allait frapper la salle de spectacles du Bataclan.

L'attentat de Sarcelles, un crime antisémite et leur principal fait d'armes, n'a pas fait de mort "mais l'intention était bien de tuer", a martelé l'avocat général Philippe Courroye, fustigeant l'apparente désinvolture de certains accusés, parfois "rigolards", ne laissant selon lui "aucun doute" quant à leur "radicalité" toujours intacte.

L'accusation a décrit une filière redoutable, fruit du rassemblement des "frères" de Cannes (Alpes-Maritimes), sous les ordres de Jérémie Louis-Sidney, un chef violent "bouillant" de sa haine des juifs, et des "frères" de Torcy (Seine-et-Marne), autour de Jérémy Bailly, le fidèle lieutenant.

'Peine de mort civile'

En l'absence du chef, tué lors de son interpellation, la peine la plus lourde a été requise à l'encontre de Jérémy Bailly: la perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans, pour avoir lancé une grenade dans l'épicerie casher de Sarcelles le 19 septembre 2012. "Une peine de mort civile" pour sa défense.

Jérémy Bailly, qui n'a pas caché son engagement jihadiste, a toujours nié sa participation à cet attentat, comme l'en accuse Kevin Phan, le chauffeur de l'équipée, benjamin du groupe. Contre ce dernier, 25 ans de réclusion criminelle, assortis d'une période de sûreté des deux tiers, ont été demandés. "Plus que la durée de sa vie", a relevé son avocate.

Des peines de 16 à 20 ans, avec une sûreté des deux tiers, ont été requises à l'encontre des "Syriens" de la bande. Sont notamment concernés Ibrahim Boudina, qui a passé seize mois en Syrie et qui était selon l'accusation "revenu pour commettre un attentat" sur la Côte d'Azur, et Jamel Bouteraa, qui n'a passé qu'un mois en Syrie mais est accusé d'avoir "fait des repérages en vue d'une attaque contre des militaires".

Des peines de 2 à 9 ans de prison ont été requises à l'encontre des sept accusés comparaissant libres.

Se défendant de "faire le procès de l'islam", l'accusation a cherché à décrire le "fanatisme criminel" de vingt hommes, issus de familles aisées ou ouvrières, originaires d'Algérie, du Laos ou de France, dont "plus de la moitié sont des convertis".

Accédez à 100% des articles locaux à partir d'1€/mois

L'avocate générale Sylvie Kachaner a regretté, en l'absence d'explications des accusés, que le procès n'ait pas permis de comprendre la "haine profonde" et la "fascination pour la mort" de cette jeunesse française.

"Si on les méprise, comment voulez-vous qu'on obtienne quoi que ce soit d'eux?", a rétorqué Raphaëlle Guy, l'avocate de Jamel Bouteraa, qui lui a récemment demandé: "Est-ce que tu crois qu'ils peuvent me juger sans avoir peur de ce qui se passe dehors?".

© 2017 AFP

JUSTICE

©ladepeche.fr

Certifié OJD